

LE PROGRAMME DE FORMATION

JOUR 1

Matin

SITUER SA MISSION

- Le contexte MS/ESAT
- Historique du handicap et du travail protégé

Après-midi

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET LÉGISLATIF DE L'ESAT

- La loi de 2002 et ses outils
- La loi de février 2005
- Le décret de 2006
- La circulaire du 1er août 2008

Le juste équilibre entre l'action médico-sociale et la production

JOUR 2

Matin

LE DOUBLE RÔLE DU MONITEUR

- L'utilisateur, sujet de droits et garant de la production.
 - L'obligation de moyen (utilisateur) et de résultat (client)
- La posture du moniteur :
- La juste distance / juste proximité
 - La marge d'autonomie et d'incertitude

Après-midi

LE MONITEUR GARANT DE LA PRODUCTION

- La vie d'une affaire
- Les outils de suivi et de production d'information
- Associer le travailleur à la production d'information

JOUR 3

Matin

NOTION DE HANDICAP

- Approche des différentes pathologies
- Les conséquences du handicap sur la perception du monde et de l'environnement.

Après-midi

NOTION D'ERGONOMIE

- Adaptation des postes de travail
 - Règles d'hygiène et de sécurité
 - Le détachement en entreprise
- Étude de cas

JOUR 4

Matin

LE MONITEUR RÉFÉRENT DU PROJET

- Le projet personnalisé :
- Définition, outils, mise en œuvre, suivi
 - L'évaluation des potentialités et des acquis : outils et posture
 - Travailler en équipe autour du projet
 - Les écrits professionnels

Après-midi

COMMUNIQUER AUTOUR ET AVEC L'USAGER

- La notion de secret partagé
- Le devoir de réserve
- Le secret professionnel
- Le dossier de l'utilisateur
- L'expression et la participation

JOUR 5

Matin

LES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES DE L'ANESM

- Missions de l'ANESM
Méthodologie de compréhension et d'appropriation des RBPP
- Identification des RBPP et plus spécifiquement celles relatives aux ESAT

Après-midi

LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

- Articulation avec les RBPP
- Évaluation interne
- Évaluation externe

JOUR 6

Toute la journée

LE STATUT DU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ EN ESAT

- Les éléments de rémunération
 - La notion de personne vulnérable
 - La protection juridique des majeurs
 - La responsabilité du moniteur
 - La responsabilité pénale
- Évaluation de fin de formation